



Aiacciu, le 5 avril 2010

Député au Parlement Européen

Lettre ouverte à M. Jacques Dallest  
Procureur de la République du JIRS de Marseille  
à propos de la situation d'Alain Orsoni.

M. Jacques Dallest,  
Procureur de la République  
JIRS de Marseille

Monsieur le Procureur,

Vous avez donné, dans l'édition du 3 avril 2010 de Corse-matin, une interview au milieu de deux pages de reportage sur l'action de votre juridiction spécialisée. J'observe qu'une telle nécessité ne s'est pas faite sentir dans les autres secteurs placés sous la responsabilité du JIRS, ni à Marseille, ni à Nice, ni à Toulon, ni à Aix en Provence, ni ailleurs. Je suis donc convaincu que cette action médiatique a pour motif réel la situation qu'est en train de créer la grève de la faim lancée par Alain Orsoni qui, en commençant son second mois de jeûne, entre dans une période critique pour sa santé.

À son sujet, vous « *rejetez tout procès d'intention* », mais, pour autant, vous ne dites en rien en quoi son placement en détention « *est rendu indispensable par les nécessités de l'enquête* ». En fait ces silences sont un aveu, et votre dénégation - « *il ne s'agit en aucun cas d'un acharnement destiné à le faire craquer* » - n'est en rien crédible. Le JIRS use bel et bien de la détention préventive comme d'un moyen de pression pour arriver à étayer la thèse de l'accusation, et cela sans autre élément que l'intime conviction.

Vous savez comme moi que la France a été plusieurs fois mise en cause en Europe pour la façon dont sa justice abuse de la détention provisoire dans le déroulement des enquêtes, et sur le caractère totalement discrétionnaire de sa mise en œuvre. L'action du JIRS, que les associations de défense des droits de l'homme contestent unanimement, vient confirmer et amplifier cette triste réputation.

Je sais, comme de très nombreux Corses le savent, qu'Alain Orsoni est un homme déterminé et qu'il est capable d'aller au bout de son action. Dans deux, dans trois semaines, serez-vous encore en train de fournir des explications vaseuses dans une presse qui ne sera alors plus seulement une presse locale, mais nationale ou internationale ?

J'en appelle à votre bon sens avant toute chose. Le seul argument que vous avancez est celui de la nécessité « *de garder un mis en examen à disposition [de la justice] et ainsi éviter [sa] fuite* ». Croyez-vous sérieusement qu'Alain Orsoni pourrait se soustraire réellement à une obligation de contrôle judiciaire avec toutes les polices de France à ses trousses ?

La justice ne peut être une institution autiste, fermée à toute considération raisonnable au nom d'un pré carré de juges réputés insensibles aux interventions politiques. La situation d'Alain Orsoni atteint un degré de gravité que nul ne peut ignorer désormais. J'en saisis l'opinion, et j'en saisis aussi l'institution du Parlement Européen où je siège comme seul député européen de la Corse.

Il y a en Corse une attente réelle de justice, et de confiance dans son action. Nous n'en prenons pas le chemin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, mes salutations distinguées.

François ALFONSI.